

Conséquences financières de la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 en 2030 selon message, CE et les décisions de la CSSS-N du 19.08.2016

En millions de francs, aux prix 2016

Les calculs se basent sur les paramètres macroéconomiques du Conseil fédéral du 09.06.2016 et sur les estimations de l'AFC sur la TVA du 11.05.2016.

Mesures (chiffres arrondis à 10 millions près)	Message		Conseil des Etats		CSSS-N	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Uniformisation de l'âge de la retraite	-1 170	110	-1 210	110	-1 210	110
Flexibilisation de la retraite	280	180	290	180	290	190
Anticipation de 3 ans	70	- 60	90	- 60	90	- 60
Anticipation, modification du taux	100		90		90	
Ajournement, modification du taux	- 10		- 10		- 10	
Amélioration des rentes	120		120		120	
Suppression de l'obligation de cotiser		- 10		- 10		0
Franchise		250		250		250
Supplément de rente	0	0	1 370	1 400	0	0
Revalorisation supplémentaire femmes					260	0
Anticipation pour les bas à moyens revenus	400		0		0	
Nouvelle réglementation des rentes de survivants	- 340		0		- 410	
Suppression des rentes pour enfants²⁾					- 200	
Egalité de traitement en matière de cotisations		330		0		330
Indépendants : barème dégressif		140		0		140
Indépendants : harmonisation des taux de cotisation		190		0		190
Contribution de la Confédération liée à la modification des dépenses		- 160		90		- 250
Total	- 830	460	460	1 780	-1 260	390
Financement additionnel (TVA)		5 351		3 567		2 138
Modification part de la Confédération totale		- 483		696		360
Compte 2030 droit actuel	60 483	53 498	60 483	53 498	60 483	53 498
Mesures de réforme	- 834	617	460	1 693	-1 258	635
TVA		5 351		3 567		2 138
Confédération		- 483		696		360
Compte 2030 avec réforme	59 649	58 983	60 943	59 454	59 225	56 631
Résultat de répartition	- 748	-0.2% TVA	-1 493	-0.4% TVA	-2 594	-0.7% TVA
Niveau du fonds	64 572	108% Dépenses	67 495	111% Dépenses	58 846	99% Dépenses

Augmentation de la somme des cotisations dans la prévoyance professionnelle en 2030 selon les décisions du Conseil des Etats

En millions de francs, aux prix 2016

Mesures (chiffres arrondis à 50 millions près)	Message		Conseil des Etats		CSSS-N	
	Dépenses		Dépenses		Dépenses	
	en mio. CHF	en % MS-AVS [*]	en mio. CHF	en % MS-AVS [*]	en mio. CHF	en % MS-AVS [*]
Compensation de la baisse du taux de conversion minimal et amélioration de la prévoyance des bas à moyens revenus	3 200	0.8%	1 550¹⁾	0.4%¹⁾	2 250	0.6%
A long terme (suppression de la déduction de coordination et adaptation des taux de bonification)	2 450		1 150 ¹⁾		1 150	
Génération transitoire (cotisation au fonds de garantie LPP)	350		400		350	
Abaissement du seuil d'accès	400		-		-	
Adaptation de la déduction de coordination au taux d'occupation					750	

* masse salariale AVS des assurés LPP

¹⁾ Sans les coûts en relation avec l'amélioration de la prévoyance professionnelle des employés à temps partiel.

²⁾ Traduction corrigée